

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2017

Convocation affichée et envoyée :
Le 20 octobre 2017

L'an **deux mil dix-sept et le vingt-cinq octobre** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, BUAN Janine, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LAVOLLÉE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe.

Absents excusés : Bruno ARNAL, Sébastien DELABROISE, Cécile TILLON MACAUD

Secrétaire de séance : Joseph ROUSSELOT

Présentation par Monsieur TIZON de l'Office des Sports de la CCBR

Monsieur TIZON, président de l'OSBR accompagné de monsieur DELAUNAY présentent les différentes actions développées par l'Office des Sports au cours des 3 dernières années. Ils détaillent les axes principaux d'intervention et les projets 2017-2018. Ils font part du bilan financier 2016-2017 en précisant le montant de la cotisation d'adhésion qui est de 1 € par habitant.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de soutenir les actions de l'OSBR et qu'il proposera l'adhésion de la commune lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 .

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

25.10.17-025 Validation de l'inventaire des cours d'eau de la commune réalisé par le syndicat du Linon

Monsieur le Maire explique que la commune avait sollicité l'appui du Syndicat Mixte du Bassin versant du Linon en 2007 pour aider le groupe communal à la réalisation des inventaires des zones humides de Lanrigan.

Il rappelle que la commune de Lanrigan, dont le territoire fait partie du SAGE Rance, Frémur, Baie de Beaussais, a achevé ses inventaires de zones humides, qui ont été validées par la commission Locale de l'Eau du SAGE le 26 novembre 2010.

Toutefois, l'inventaire des cours d'eau nécessitait des compléments d'inventaires, réalisés par le Syndicat du Linon, et validés par le groupe communal en charge des inventaires bocagers et cours d'eau.

Monsieur le Maire propose de valider l'inventaire des cours d'eau effectué sur la commune.

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE à l'unanimité** l'inventaire des cours d'eau réalisé

25.10.17-026 **Adhésion au réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de la CCBR et création d'un point relais dans la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que la CCBR propose la mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques de son territoire prévoyant la création d'un point relais dans les communes ne disposant pas de bibliothèque. Dans ce cas, la CCBR met à disposition un poste informatique permettant aux usagers ne disposant pas d'accès internet de consulter le site du réseau et ainsi le catalogue collectif.

La commune prend en charge l'assurance du matériel, la connexion internet et les aménagements éventuels de son point relais. La commune s'engage à verser une participation annuelle de 2 € par habitant. Les tarifs d'inscription sont de 10 € par adulte et par an, la gratuité pour les moins de 18 ans.

Lors de la présentation du projet durant la séance du conseil municipal du 15 septembre dernier, il avait été indiqué qu'avant de prendre une décision, les conseillers souhaitaient interroger les habitants afin de connaître le nombre de personnes susceptibles de fréquenter ou gérer ce point relais. Un questionnaire établi par Cécile TILLON MACAUD a été distribué à tous les habitants.

Monsieur le Maire indique que 5 familles ont répondu favorablement à la consultation sur ce projet ; il ajoute que 2 personnes sont volontaires pour la gestion de ce point relais.

Karine LEMUR indique que ce nouveau service de proximité sur la commune pourra répondre aux demandes des habitants n'ayant pas de moyens de déplacement. Des conseillers craignent que ce point relais soit peu fréquenté.

Monsieur le Maire précise que l'engagement de la commune est pour 3 années et qu'il serait intéressant d'adhérer.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis Favorable par 6 voix pour et 2 abstentions pour la création de ce point relais sur la commune et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

25.10.17-27 **Indemnités de Conseil et de budget allouées au comptable du trésor pour l'année 2017**

Monsieur le Maire présente la proposition d'indemnités de conseil et de budget de l'année 2017 établie par Monsieur BAILLON s'élevant à un montant net de **219,37 €**.

Le Conseil Municipal décide par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de verser l'intégralité du montant des indemnités au comptable du Trésor.

Présentation du rapport 2016 sur les prix et qualité des eaux distribuées par le syndicat Intercommunal des Eaux de la Motte aux Anglais

Monsieur le Maire présente le rapport 2016 sur le prix et la qualité des eaux distribuées par le syndicat des Eaux de la Motte aux Anglais.

25.10.17-028 **Vente de l'ancien photocopieur.**

Monsieur le Maire indique que l'ancien photocopieur a été proposé à la vente sur le bulletin communal paru le 15 octobre. Seuls monsieur et madame LEMUR sont intéressés par l'achat de cet appareil.
Madame LEMUR quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de céder ce photocopieur à Monsieur et madame LEMUR pour un montant de 50 €

Comptes rendus des délégués siégeant aux commissions de la CCBR ou aux syndicats intercommunaux

Monsieur ROUSSELOT indique qu'il n'a pas pu se rendre à la dernière réunion à l'EPHAD de Hédé-Bazouges
Madame LEMUR donne des informations sur la soirée qui a été organisée sur la commune par le Point Info Jeunesse et fait part aux conseillers des actions développées par le relais Parents Assistantes Maternelles.

Fin de la séance à 21h30.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint ABSENT EXCUSÉ
----------------------	--	---

Bruno ARNAL, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale <i>ABSENTE EXCUSÉE</i>	